

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seuls le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'Association de Protection du Patrimoine de Retournac seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. □

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Auvergne dont vous dépendez.

la Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Auvergne
Résidence Vivaldi
13, rue du Maréchal Foch
63000 Clermont-Ferrand
04 73 30 90 01
auvergne@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#) [i](#)



COMMUNE DE RETOURNAC

16 rue de l'Hôtel de Ville
43130 Retournac
04 71 59 41 00
mairie@ville-retournac.fr



ASSOCIATION DE PROTECTION DU PATRIMOINE DE RETOURNAC

8 route de Voussé
43130 Retournac
patrimoine.retournac@outlook.fr
https://retournac.jimdo.com

NOS PARTENAIRES



Document imprimé avec le concours de
imprimerie-europeenne.com



► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DE

LA FRESQUE SAINT-RAPHAËL

Retournac (43)



Creation graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Association de Protection du Patrimoine de Retournac - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

UN PEU D'HISTOIRE...

C'est en 1830 que l'histoire commence lorsque le docteur Adémar Juppet travaille à la mise au point d'un apéritif à base de quinquina et de vin. A la suite de longues nuits de veille sur la mise au point de cet apéritif, sa vue baisse. Il se souvient alors de l'épithète biblique dans lequel l'Archange St Raphaël guérit Tobie de sa cécité. Désireux de recouvrer la vue afin d'aboutir ses recherches, le docteur Juppet place son nouvel élixir sous l'invocation céleste de l'Archange. Exaucé, il réussit à élaborer sa recette et donne à sa création le nom de St Raphaël.

LA NAISSANCE DES GARÇONS DE CAFE

L'année 1932 marque un nouveau tournant dans l'histoire iconographique de St Raphaël avec l'apparition des deux garçons de café dans les différentes créations de la marque. Ces deux silhouettes, aussi appelés « Jumeaux » ont été inspirés par deux acteurs : Armand Bernard et Paul Marien, ou « Pauley » de son nom de scène : l'un est rouge, symbole du St Raphaël rouge, et l'autre est blanc et représente le St Raphaël ambré. Ils insufflent une âme et un caractère uniques à la marque.

UNE "RECLAME" AU CENTRE DE RETOURNAC DEPUIS 90 ANS

A partir des années 1920, la "réclame" -telle qu'on l'appelait à l'époque-, fleurit le long de tous les axes routiers. En complément des enseignes peintes des commerces locaux, les grandes marques investissent les murs de beaux graphismes et couleurs qu'on retrouve aujourd'hui bien dégradés.

Le bourg de Retournac présente ainsi plusieurs réclames ou enseignes murales peintes, et celle de St Raphaël Quinquina, par sa taille d'environ 30 m2, et son emplacement, en fait un point incontournable.

Le projet consiste aujourd'hui à :

- Réhabiliter aux couleurs d'origine noir, rouge & blanc l'ensemble de la fresque peinte St Raphaël.
- Restaurer l'enseigne peinte "Boudon", ancienne épicerie du 5 rue de l'Hôtel de Ville qui sera réalisée à titre gracieux par le peintre.

Montant des travaux	4 950 € H.T.
Objectif de collecte	4 500 €
Début des travaux	Juin 2019

BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de
LA FRESQUE SAINT-RAPHAËL

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/60412

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
LA FRESQUE SAINT-RAPHAËL

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons

	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
	(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
	Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT		

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

Credit photos © Fondation du patrimoine

